

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA

2^{DA} SESSIONE URDINARIA DI U 2018
REUNIONE DI I 25 È 26 D'UTTOBRE DI U 2018

N° 2018/O2/077

MOTION AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE

DEPOSEE PAR : M. Romain COLONNA AU NOM DU GROUPE « FEMU A
CORSICA »

OBJET : DEMANDE DE LEVEE DU SECRET-DEFENSE DANS LE
DOSSIER DU CRASH DE LA CARAVELLE AIACCIU-NIZZA DU
11 SEPTEMBRE 1968.

CONSIDERANT plusieurs éléments et indices concordants qui laissent penser qu'un tir de missile lié à des exercices militaires est à l'origine du crash de l'avion qui effectuait la traversée Aiacciu-Nice le 11 septembre 1968,

CONSIDERANT les nombreuses actions en justice qui n'ont pu aboutir jusqu'alors à la manifestation de la vérité, se heurtant à plusieurs obstacles notamment celui de la prescription,

CONSIDERANT l'ouverture d'une information judiciaire dans le cabinet du doyen des juges d'instruction de Nice, M. Chemama, du chef de soustraction de documents et de recel de preuves,

CONSIDERANT le fait que les éléments recueillis dans le cadre de cette information ont conduit le juge à solliciter la levée du secret-défense concernant un certain nombre de pièces et documents,

CONSIDERANT l'exigence absolue de vérité et de justice face à la douleur immense des familles et l'impossibilité d'un deuil accompli dans ce contexte d'incertitude et d'ignorance,

CONSIDERANT ce que le Président de la République Emmanuel Macron écrit lui-même dans un courrier en date du 2 octobre 2017 en réponse à un précédent courrier du Président Gilles Simeoni : « il m'apparaît évident que tous les moyens doivent être mis en œuvre pour comprendre les causes de ce drame et qu'aucun obstacle ne devra être opposé à l'établissement de la vérité »,

CONSIDERANT la lettre en date du 17 octobre 2018, cosignée par le Maire de Nice, Christian Estrosi, le Maire d'Aiacciu, Laurent Marcangeli, le Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Renaud Muselier, le Président du Conseil exécutif de Corse, Gilles Simeoni, le Président de l'Assemblée de Corse, Jean-Guy Talamoni, saisissant le Président Emmanuel Macron pour une levée du secret-défense dans ce dossier,

L'ASSEMBLEE DE CORSE

EXPRIME sa solidarité aux familles des victimes et son soutien au combat qu'elles mènent sans relâche depuis 50 ans au service de la vérité et de la justice.

SAISIT solennellement à son tour le Président de la République Emmanuel Macron pour lui demander de solliciter le Ministre des Armées en vue d'ordonner la levée du secret-défense dans ce dossier.